



## Arnaque carte bancaire sur le web

-----  
Par lili

Bonjour,

Fin 2009 j'ai constaté que mon relevé bancaire présentait plusieurs prélèvements carte bancaire d'un site internet sur lequel je ne suis jamais allé. J'ai donc fait opposition auprès de ma banque ainsi qu'une déposition auprès de la gendarmerie.

Courant mai 2011 j'ai reçu un courrier d'une société de recouvrement concernant ce sujet me demandant de leur régler 780 ? correspondant aux sommes remboursées, à une clause pénale ainsi que leurs frais.

Je leur ai envoyé plusieurs courriels pour me défendre sur une arnaque frauduleuse dont j'ai été victime (capture illégale des coordonnées de ma carte bancaire).

Ils ne veulent rien entendre.

Que puis-je faire?

Avec mes remerciements

-----  
Par pat76

Bonjoir

Où en est votre plainte?

Votre banquier vous a remboursé les prélèvements pour lesquels vous n'avez jamais donné votre accord.

Quand à la société de recouvrement, vous n'en tenez pas compte, elle devra être muni d'un titre exécutoire émis par un juge pour justifier sa demande de paiement.

Pas ailleurs si la dette à plus de 2 ans, il y a prescriptipion.

La société de recouvrement est mandatée par qui pour vous réclamer ce paiement?